



Mairie de Roissy-en-France
Service Développement économique
40, avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-France

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL

1. NATURE DE LA DEMANDE

1^{ère} demande Renouvellement à l'identique Renouvellement avec modification

Vous souhaitez installer ou maintenir sur la voie publique :

Etalage Commerce ambulant Cirque Manège Autres (précisez) :

Durée d'installation : du au

Jours et horaires d'ouverture :

2. IDENTITE DU DEMANDEUR (PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE ou SON MANDATAIRE)

Nom : Prénom :
Qualité du représentant :
Adresse (siège social) :
Code postal : |_|_|_|_| Ville :
Mail :@..... Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

3. IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Nature de la société S.A. S.A.R.L. S.N.C. Autre :
Raison sociale :
Nom de l'enseigne de l'établissement :
Adresse de l'établissement :
Nature du commerce :

4. PERSONNE CHARGEE D'ACQUITTER LA REDEVANCE

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone fixe: |_|_|_|_|_|_|_|_|_| et/ou téléphone mobile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

5. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
agissant en qualité de du fonds de commerce, sollicite l'autorisation
d'installer, sur le domaine public, (préciser le type d'installation) de : m²
Longueur de l'installation : m
Largeur de l'installation : m
Longueur de la façade commerciale : m

a. Description du mobilier

COMMERCES

Type	Nombre	Dimensions	Couleur	Matériau
Étalage				
Panneau séparateur				
Jardinière				
Parasol				
Supports divers (dont supports de journaux)				
Autres :				

MANEGES (dont le manège et ses accessoires)

Type	Nombre	Dimensions	Couleur	Matériau

CIRQUES (dont le chapiteau et ses accessoires)

Type	Nombre	Dimensions	Couleur	Matériau

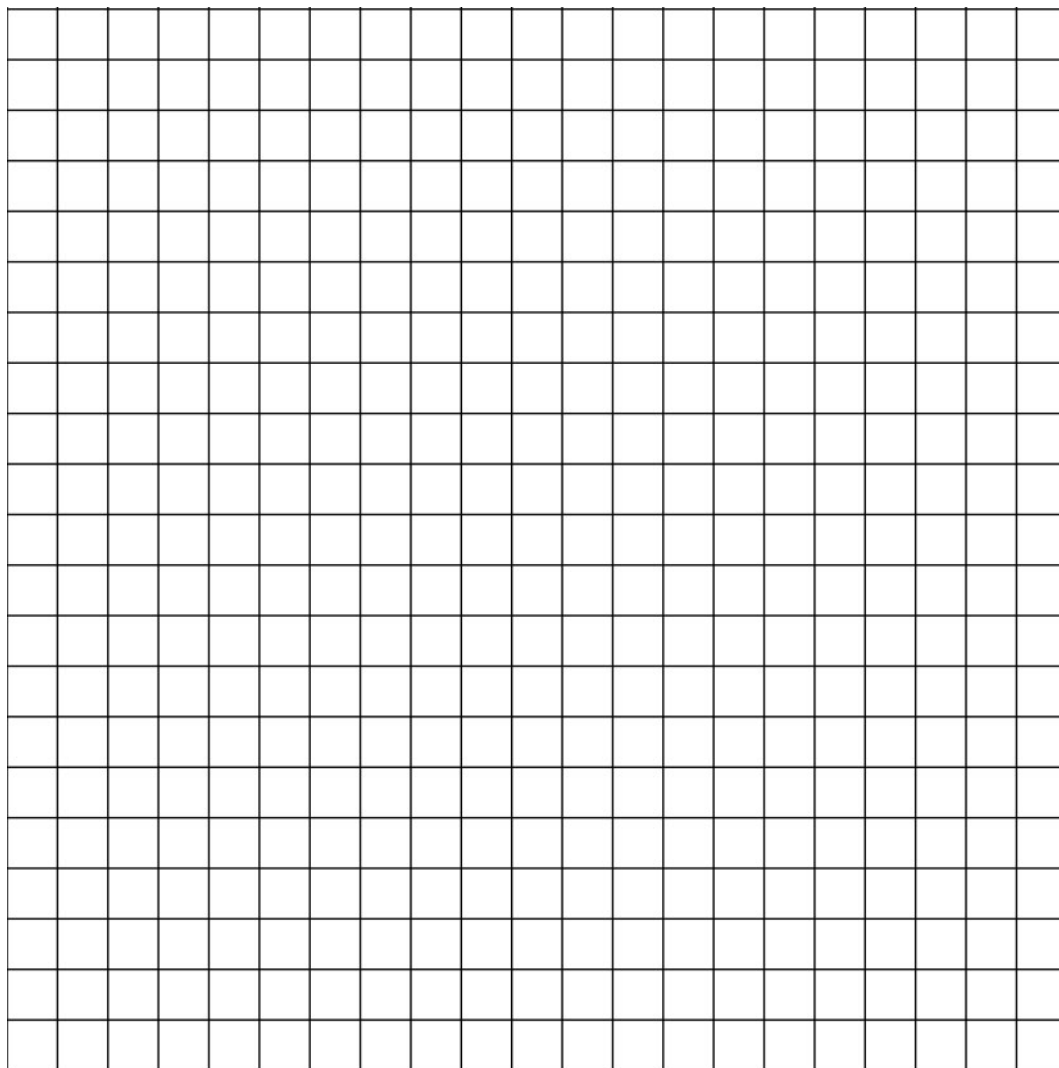
COMMERCES AMBULANTS (dont le commerce ambulancier et ses accessoires)

Type	Nombre	Dimensions	Couleur	Matériau

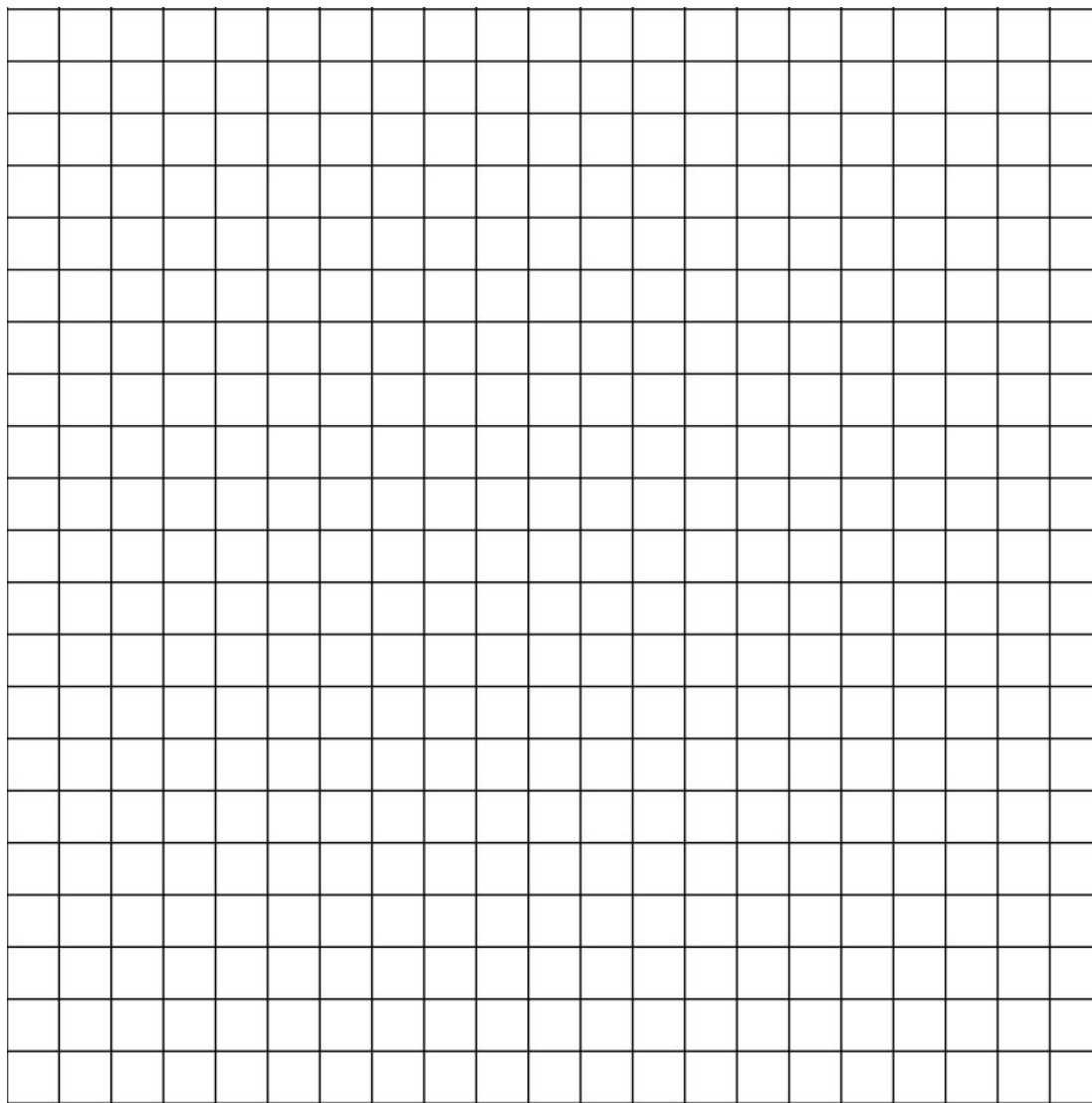
b. Plan d'aménagement détaillé de l'occupation souhaitée devant faire figurer :

- Le nom des rues et des commerces voisins
- La largeur du ou des trottoirs et des voies routières
- Les installations et les ouvrages existants visibles se trouvant dans l'emprise et à proximité immédiate de l'occupation de la terrasse ainsi que le mobilier urbain.
- L'emplacement que vous désirez occuper (à préciser avec une couleur distincte)

Rappel : Vous devez obligatoirement respecter la distance de 1.40m de passage libre de tout obstacle.



- c. Plan de coupe précisant les hauteurs des éléments par rapport à la façade ainsi que leurs positions (les dimensions devant être indiqués dans le tableau « Description du mobilier »)



6. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (format A4 minimum)

Vous devrez fournir, en 2 exemplaires et au format A4 minimum, les pièces suivantes :

- Ce formulaire dûment rempli
- Une ou plusieurs photographies récentes de l'établissement concerné montrant le bâtiment et ses abords. (si demande pour une terrasse ou un commerce non-ambulant)
- Un ou plusieurs visuels du mobilier décrit
- Un extrait du registre du commerce daté de moins de trois mois
- Une copie ou un récépissé de déclaration de la licence d'autorisation d'un débit de boissons et/ou de la licence restauration, le cas échéant
- Attestation originale de l'assurance de la société
- Attestation originale de l'assurance en responsabilité civile de la société

AVERTISSEMENT

Traitement des demandes

Toute demande incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte. A la réception du dossier, un récépissé vous sera fourni. Dans le cas où le dossier serait incomplet, vous recevrez un e-mail de rappel.

Le délai d'instruction sera d'une durée d'1 mois. Ce délai est porté à 2 mois lorsque l'instruction du dossier nécessite la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le délai d'instruction commencera à courir à compter de la date de réception du dossier complet ou de la date de réception des dernières pièces manquantes.

Dans le cas d'un commerce, toute demande doit être formulée par le propriétaire du fonds de commerce ou son mandataire.

Nature, durée et fin de la présente autorisation

- Le permis de stationnement a un caractère précaire et révocable. Il est délivré sous réserve du droit des tiers.
- Le permis de stationnement est établi à titre personnel.
- Il ne peut être cédé ou vendu, notamment à l'occasion d'une mutation commerciale. Il ne peut faire l'objet d'aucune transaction, même à titre gratuit. Il ne peut pas être loué. Il ne confère aucun droit réel sur le domaine public. Il ne peut, en aucun cas, conférer au bénéficiaire un droit de propriété commerciale.
- En cas de changement de gérant précaire ou de propriétaire du fonds de commerce, il appartient au propriétaire d'en informer l'administration. Le permis de stationnement prendra alors fin de plein droit. Une nouvelle demande devra être déposée.
- Le permis de stationnement est valable pour une durée d'1 an à compter de sa notification par l'autorité compétente.
- Il n'est jamais renouvelé tacitement et ne confère aucun droit acquis. Tout souhait de renouvellement suppose la transmission d'une nouvelle demande. L'autorité municipale se réserve le droit de ne pas renouveler le permis de stationnement.

- Selon la configuration des lieux, et notamment si l'occupation implique une emprise sur une place de stationnement, elle ne pourra être délivrée que de façon saisonnière, soit du 1^{er} avril au 30 septembre. Le montant de la redevance applicable sera alors le montant mensuel du tarif en vigueur. L'autorisation délivrée fait obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférent. Les redevances sont dues par le propriétaire du fonds de commerce en place au 1^{er} janvier pour l'année entière ou par le propriétaire au jour de la demande si celle-ci est effectuée après le 1^{er} janvier. Les redevances sont payables, pour la période autorisée, sans remboursement pour non utilisation de l'autorisation ainsi délivrée.
- La redevance est payable en deux fois, quelle que soit la date de délivrance de l'autorisation : la moitié avant le 31 janvier, l'autre moitié avant le 31 juillet. Dans le cas d'une autorisation saisonnière, la redevance sera due en une fois dans un délai d'un mois à compter de la délivrance de l'autorisation.
- Le document délivré est un arrêté municipal signé par le Maire, sur lequel sont précisés le nom du redevancier, le nom de l'établissement référencé au registre du commerce et des sociétés ainsi que les dimensions, la nature et les conditions de l'occupation, notamment la fixation au sol et les éléments de composition de l'occupation (mobilier et matériel).
- L'arrêté municipal doit se trouver en permanence dans l'établissement et être présenté à toute réquisition des services municipaux ou tout représentant de la force publique.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur (nom et prénom) certifie exacts les renseignements fournis dans ce formulaire et m'engage à informer la mairie de Roissy-en-France de tout changement.

Je m'engage à me conformer strictement à l'arrêté municipal portant règlement de l'occupation du domaine public et à acquitter les redevances correspondantes.

Fait à :

Le :

Signature :

DEPOT DU DOSSIER

Déposer ou transmettre par courrier le dossier à l'adresse suivante :

Mairie de Roissy-en-France
Service Développement économique
40, avenue Charles de Gaulle
95700 Roissy-en-France

Contact : Mme ROBIN / Mme DROUET – 01 34 29 43 13

Date de réception du dossier : / /

Pièces manquantes : Oui Non Si oui, précisez :

Date de réception des pièces manquantes : / /

Date limite de traitement du dossier : / /

CALCUL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nom du commerce	
Surface	

CIRQUE				
Caution d'occupation du domaine public	Garantie de remise en état du terrain	50 €		
Forfait d'occupation	pour 1 jour	5 €		
	pour 3 jours (dégressif de 15%)	13 €		
	pour 1 semaine (dégressif de 20%)	28 €		
	pour 30 jours (dégressif de 50%)	75 €		

Montant total de la redevance	
--------------------------------------	--

COMMERCE				
Panneau séparateur	prix par élément	30 €		
Etalage	prix au mètre linéaire	24 €		
Jardinière	prix par élément	15 € (exonéré)		
Parasol	prix par élément	15 €		
Supports divers	prix au m ² indivisible	8 €		

Montant total de la redevance	
--------------------------------------	--

COMMERCE AMBULANT				
Forfait d'occupation	pour 1 jour	5 €		
	pour un forfait de 50 jours par an soit 1j/semaine	50 €		
	pour un forfait de 100 jours par an soit 2j/semaine (dégressif de 20%)	80 €		
	pour un forfait de plus 100 jours par an (dégressif de 50%)	1€/jour		

Montant total de la redevance	
--------------------------------------	--

Observations